

ASSOCIATION DES FEMMES RIVERAINES DE LA SOCAPALM D'EDEA Tel. 00237 90443317 (w); 00237 697507504 (w) Récépissé de déclaration d'association num.054/RDA/C18/SAAJ

Edéa, le 26 mai 2023

Les femmes riveraines de la SOCAPALM d'Edéa

A

La Très Haute Attention de Monsieur le Président de la République du Cameroun, S.E.M Paul BIYA

Objet: Revendications des femmes riveraines suite à la violation de leurs droits par la SOCAPALM d'Edéa

Excellence Monsieur le Président de la République du Cameroun,

La tristesse, la peur, la déception, et le désespoir traversent les communautés riveraines de la SOCAPALM et particulièrement celles du village Apouh à Ngog dans l'arrondissement d'Edéa 1^{er}, département de la Sanaga Maritime.

Depuis le mois de mars 2021, nous les riverains de la SOCAPALM, sommes en pleurs, les cœurs meurtris et endoloris en raison des opérations de replanting du palmier à huile effectuées par cette entreprise jusqu'aux abords de nos cases, au mépris des négociations entamées sur ce sujet, entre cette entreprise et nous.

Notre père, nous, les femmes, filles d'Apouh à Ngog, venons très humblement auprès de votre très haute bienveillance, solliciter l'accès à un espace vital suffisant, pour prendre en compte la densité de la population actuelle et future, pour vivre dignement dans les terres de nos ancêtres.

Une vie de misère sur les terres de nos ancêtres

En effet, depuis plus de 40 ans, les palmiers à huile de la SOCAPALM côtoient nos cases et avec l'augmentation de la population, notre espace vital a complètement disparu. Cette situation déplorable entraîne des tensions permanentes entre l'entreprise et les riverains qui ont empiré suite à l'arrivée des nouveaux actionnaires majoritaires de la SOCAPALM, SOCFIN/BOLLORE. Nous vivons depuis lors, un mal être constant, l'agro-industrie de palmiers à huile, cet important outil de développement censé nous être également bénéfique, étant devenu notre cauchemar. Ici à Apouh à Ngog, les femmes rurales que nous sommes n'ont plus de terres pour cultiver. Pire encore, l'accès à la palmeraie qui nous entoure nous est

strictement interdit. L'entreprise s'est assurée de faire respecter cet interdit en recrutant des gardiens de plantation qui agissent comme des bruts et en creusant des tranchées qui sont de gros trous dangereux de 4m de profondeur et de largeur. Non seulement nous ne pouvons pas faire nos champs, mais aussi nous ne pouvons plus ramasser les escargots, les champignons, ni même cueillir les produits forestiers non ligneux pour nourrir nos familles. Les cours d'eau sont pollués et les maladies hydriques sont notre quotidien. L'accès au dispensaire de l'entreprise qui est le centre médical le plus proche nous est refusé. Nous sommes envahies par des grappes de mouches et moucherons parce que l'entreprise déverse ses déchets autour de nos habitations. Les forêts littéralement détruites et remplacées systématiquement par les palmiers à huile ont emporté toute notre pharmacopée, nos zones de chasse, nos sites sacrés, nos lieux culturels et cultuels. Nous sommes aujourd'hui gravement exposées aux effets négatifs des changements climatiques. Sans aucune compensation, paysannes sans terre, ni forêt, ni eau, nous avons perdu toutes nos ressources. Sur les riches terres de nos ancêtres, nous et nos familles vivons affamées dans cette prison verte. Aucun projet de développement viable et durable n'a été initié par l'entreprise en faveur des femmes.

La dignité de la riveraine perdue

Abandonnées à ce triste sort, nous devons pourtant continuer à jouer le rôle de mère nourricière pour nos familles et la palmeraie de SOCAPALM que nous côtoyons s'impose à nous comme le lieu idoine pour trouver ces moyens de survie. Malheureusement, la quête de ce minimum vital nous expose à toutes formes d'abus et de violences.

Nous sommes obligées d'y entrer frauduleusement, à nos risques et périls. Celles qui sont rattrapées par les gardes subissent de multiples violences. Certaines sont bastonnées, ce qui occasionne parfois des fausses couches ; d'autres sont trainées en justice. Nos sœurs et nos enfants qui n'ont pas trouvé des moyens financiers nécessaires pour payer les frais de la justice sont emprisonnés à Edéa. Nous négocions l'entrée dans la plantation en cédant nos corps aux gardiens de la SOCAPALM, qui conditionnent par cet acte l'accès à la palmeraie. Voleuses à vie, esclaves sexuelles de générations en générations, nous avons perdu notre dignité de femme en perdant nos droits les plus fondamentaux. Nous sommes régulièrement victimes de nombreux autres abus et violences du fait de la présence de cette entreprise sur les terres de nos ancêtres.

Encore 40 années de misères insupportables

Insupportables, les riveraines de la SOCAPALM d'Edéa ne veulent plus vivre dans ces conditions pour les 40 années à venir. Nous avions confiance que l'espace vital nous sera rétrocédé après la coupe des vieux palmiers. Malheureusement, le replanting continue encore jusqu'aux confins de nos concessions. Nous sommes au bout de l'explosion. Les différentes tentatives de revendication de nos DROITS FONDAMENTAUX en lien avec notre statut de riverains auprès des administrations locales ont été fortement réprimées. La dernière en date s'est soldée par l'emprisonnement administratif de notre chef du village, sa Majesté DITOPE LINDOUME.

Nous voulons la restauration de nos droits fonciers

Excellence Monsieur le Président, vous êtes l'autorité suprême, le père de tous les camerounais, notre père. Nous venons vous exprimer notre vœu le plus ardent de jouir aussi de nos différents droits et libertés de citoyennes camerounaises.

Nous revendiquons notre droit au foncier, un espace vital pour nous mêmes aujourd'hui et pour des générations futures. Nous voulons faire prévaloir notre droit à un niveau suffisant, comme les autres femmes rurales, cultiver la terre et développer des activités économiques pour être autonomes et faire vivre nos familles. Nous voulons que notre dignité soit restaurée. Nous voulons être libres de circuler sur nos terres où reposent les vestiges de nos ancêtres.

Excellence Monsieur le Président, vous avez par le passé résolu des cas encore plus complexes pour préserver la paix et le développement inclusifs, des idéaux qui vous sont chers autant qu'à la nation dont vous êtes le garant. Nous, vos filles, venons vous supplier de considérer nos doléances et d'instruire que soient restaurés nos droits fonciers. L'administration des domaines avait déjà esquissé un travail dans ce sens :

- Lors de la descente sur le terrain au mois de septembre 2022 de la mission des membres de l'équipe technique du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) venue de Yaoundé (composée entre autres des Mr Oumarou Directeur au MINDCAF et Mme Biloa Régine de l'équipe technique du MINDCAF en charge du dossier SOCAPALM et M. Brandon), il a été formellement recommandée à la SOCAPALM représentée par M. CAPELLETII (Directeur des plantations d'Edéa) et Mr MOOH (CSAC d'Edéa), notamment de ne pas engager de replanting dans cette zone aux abords des habitations;
- L'argument soutenu par la SOCAPALM insinuant que les zones que nous revendiquons émanent du titre foncier n° 184, a été battu en brèche par les membres de la mission de l'équipe technique du MINCAF venue de Yaoundé. Au demeurant, le titre foncier en question dont se prévaut la SOCAPALM se situe au village DEHANE et non derrière les habitations d'Apouh, village séculaire. Par ailleurs, ce titre foncier est prétendument établi en 1960 sur DEHANE alors qu'il est de notoriété publique qu'il n'y avait pas en ce temps-là un quelconque village en ces lieux portant un tel nom, mais plutôt un marché périodique sous les plantations d'hévéa dénommée marché de KONGUE ou BAKONGUE;

De plus, quand nous considérons les dispositions légales pertinentes de l'article 6 alinéa h du bail emphytéotique dans son titre OBLIGATION DU REPRENEUR, il stipule qu'il ne faut pas replanter sur les parcelles d'une superficie de 250ha situés autour des communautés villageoises sans qu'au préalable l'administration ait distrait toute parcelle répartie comme espace vital. La superficie exacte de chacune des parcelles concernées sera déterminée par l'administration et le repreneur. L'administration désignera dans chaque cas la communauté villageoise bénéficiaire

Excellence Monsieur le Président,

Comment rester insensibles, attentistes face à cette extrême privation des droits fondamentaux que sont le droit à la vie, le droit à la protection de son intégrité physique, la liberté d'aller et venir, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit au travail, le droit à l'éducation, et qui s'apparente à un accaparement inadmissible de nos terres, de notre histoire, de ce que nous avons de plus cher, une violation de nos droits fonciers. Nous ne réclamons rien d'autre que notre droit d'utiliser nos terres pour le bien-être de nos familles et surtout pour l'avenir de nos enfants. Nous exigeons simplement la justice pour nous, pour nos familles.

Nous attirons votre très haute attention sur le fait que la SOCAPALM est régulièrement en crise avec ses riverains de ses plantations. A Kribi, Dizangué, Dibombari/Fiko Bonalea, Edéa les communautés environnantes y compris les autochtones pygmées n'ont plus véritablement d'espace vital, où elles peuvent se déployer en toute liberté et sécurité.

Excellence Monsieur le Président,

Tout en gardant nos yeux en pleurs, bien que remplis d'espoir, nous sommes tournés vers votre très haute bienveillance, et nous vous remercions d'avance pour l'attention particulière que vous accorderez à nos revendications. Veillez accepter très humblement, Excellence Monsieur le Président de la République du Cameroun, l'expression de notre profond respect.

Fait à Apouh à Ngog, le 26 mai 2023

Pour AFRISE La Présidente

Ont également signé, nous femmes et filles d'Apouh A Ngog



No	NOMS ET PRENOMS	Nº CNI	TELEPHONE	SIGNATURE
1	Noon Bi Sou felicité	XIT154	690443317	Mos
2	Noon NDoume movieT	ki1343	697507501	O
3	MBONdsi Madeleine	KIT 343	690.31.69.39	Migue
4	INILOGMOETAMANE NAOLINE	115068715	658-17-20-32	A Diese
	CHIAZA SENYUY	KiT235	653-62-14-68	Cong
6	MOMOHE SUJANNE MARION	ki7343	656.05-31.98	Any
7	NGON DIKOUME Elizabeth eper nyje	KIT 343	696.AD.17.00	
8	BATCHAMA ROSALie	KIT 343	694.27.25.83	· De
9	BATCHAMA Alexandrine	101005228	694.27.75.25	aan
	ELOHE ADELINE	100338393	659.22.18.53	
NA	NGO TONSE MARGUERITE	KIT 351	655-96-95.58	Co
12	BOGO ONAMA	KiT351	695.47.17.83	Jan .
13	Mbondsi etse Minoué Madelein	KIT 343	690.31.69-39	Algor
14	MOUTALEN JEANNE	1143506530	693.15-50.10	Suf
15	KINYU Volande	KiT351	633-15-50-10	50
16	NDONGO VICTORINE	1179087410	699.63.33.65	Der !
17	Kyin CHARLOTTE	1118393316	672-9512-51	bon
18	KIYIM MARTHE GISCE	1175453482	656.00.4268	A.
Ng	NGUINDOUTOU AGATHA	1179089344	65701-64-23	4
20	NGO BINSET BAOM Louise	100917358	680.58.33.M	Et.
21	DJOKI MISPA		63733.1317	10
	NKOUNGUE NDENGUESZ.	KIT351	659.34.37.93	
23	INISOMBA ANNE ADELINE	101281718	693-21-66.13	Xel
24	DONGO MINDUE PATIONCE	WIT235	690.45.90.92	W
		KIT351	696.61.54.44	
26	MILLON ROSALIE ANNETTE	1164563073	656-84.72.96	Day'
27		KiT 345	693.28.09.76	time
28	INITIOMAM Therese	4iT235	693.23.09.76	aver:
29	ELOHE Pauline	KiT343	695.74.17.83	Contraction .
30	NGWPCH MISSINGA Françoise	WIT 351	_	ALCO .
	ELOHE Parlette		696.10.70.62	Jan -
	ENANGUE ESTA	KIT741	694.10.34.94	Eury -
		KIT 3U1		· June
34	ETAMANE JAcqueline	KIT343		Kinger !
35	INITCHOMB MARLYSE	WIT 235		Amen

No	NOMS ET PRENOMS	Nº CNI	TELEPHONE	SIGNATURE
36	NIBELLE ÉlèNI Non Biledrey Cançon EPSE	417343	657741718	\$
37	Abou Bledsey Cancer 678e	Wis 274,	658162575	9
28	Kou Aft Boline,	KIT 274	655 200200	Ly
39	IniPoisem, And strelle.	Wit 274	658364700	œ'
40	ININPOR Geannettei	Vet 274	6 59 189 148	-y
41	NCripact 1918 PA.	Wir 274	653733 212	N
42	Nihoulfou Leocadio		6950943	d 954
43	NEW NEW FLUEDISE		699293134	
44	KWEDBILLA		× 1	9
45	INIZUIGUE ANNE	la .	6 quz43134	-tha
46	GAJE ROSE	HIT 343	o .	Carol:
47	Rein loveline	4	698971479	a
48	4010TA MAKA	KITOUS		Op
49	NGO BIYONG JOSIANE	KIT 351	65911.88.66	a single
5 0	Asigena pinoly odile	116657520	6949933M	Sast.
	PEH NGANDI MIREILLE	20170971/23 320733	63083068	244×1.1
52	INILEP MARIECLAIRE	alle W	65528348	- AM
53	Tanton comfort		682059900	
54	Abe Clarise		681072892	dis
55	NGO MBAS AUGUSLINA	11 6529300	655088017	turke
56	MAttio Mireille		696375113	Grus e
57	BIENN TRENE NADY.		676651549	(T.
58	TAMEN NEVE		681934989	1
	BOND ANNIE		650084	25 3
60	MONI JEANNE	M823795D	596610162	2
61	NKOUKOU NIETE Coule	ND 145 1068	391213274	2
62-	INIZOO NIETE Vanelle	KIT MUS	697 182502	4
	MONI NITETE RACHELLE	KIT 345		HE
641	IGUISSON NETE NADEGE	KIT 018	697400341	
651	MBALLA MARIE	KiT: 015		OBS.
66	MBA be Elenga posela	ait71 069	1902006 40	AL
6+	ANEGUE VERONIQUE	KIT 10 16 88 AR		Pa
68	BLORI CARINE		193-16-78	N
691			695-73-72-56	
	BEYOTO Ariplide		V V V	CX

7.	0.20		T	- 01
71		NG	69666 3350	- CX
	ASIGENA MEOMBANG Northali		693-94-83-07	- Jo
73		R17343	657529366	Ast.
	MBonderco E madeleine	kit 3 SM	693 514184	6
	Ebelo Nathalie	RIT 3 43		Me
76	rion Bon gazosephine	KIT 353	-	TANK
77	yesto lot	Rit 254	68068900	Dalas.
78	ABATA ATRAMA BUTKINE	KIT 279	\$9402922	144
79	Edinno Jacqueline	Allen Control of the	694.05.73.70	thee.
80	Bada megane	Dit 274	65895109	
21	NGDTTE EPSE LOME Puleverie	the College of the Co	696-40-32-84	
	SONG ABEDIANG		0 36 00 3c 80	Jan .
	THISAH CHRIST INE HELDIS			(Aun)
6)	LMISHACHRISI INC RECOISE	(KII >45	ESSE (4) 102/07/09	Short
			District Control	
			State of the state	Burne
				-
		A STATE OF THE STA	34 1 1 4 6 C C	
17.8			1414	
10.3			Le Spis William	\$144.4 · · · ·
20/19			24	
100	Service Control of the Control of th		(MARCH 1977-1971)	
		1 No.		
			The same of the sa	
			Mysell Carry	1972
			E. Surgi	
		State of the	High and a section of	
		10.7%		257
400		ada a a a a a a a a a a a a a a a a a a	1 20	
				4
		300)-		
				3 / 3 - 0 ·
				-
				a staye